

**DEC172765DR05**

**Décision portant nomination de Mme Jessica Legendre aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque – IRDEP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7174 - institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 août 2017 ;

Considérant que Mme Jessica Legendre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 04/05/17 (1<sup>ère</sup> session) et du 26 au 28/06/17 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Jessica Legendre, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Mme Jessica Legendre sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jessica Legendre est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 septembre 2017

Le directeur de l'unité  
Daniel Lincot

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire